

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-020-14163/23/BM

■ Cession à titre onéreux d'un véhicule de la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit de la ville de Cornillon et sortie d'inventaire 59942

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc diversifié de véhicules légers et utilitaires lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés. A ce jour certains véhicules de services n'apparaissent plus utiles pour les besoins de la Métropole. La ville de Cornillon-Confoux a manifesté sa volonté d'acquérir un de ces véhicules.

Le prix de cession du véhicule a été estimé par consultation de l'Argus à 15 026.00 €. En déduisant les frais de réparation qui s'élèvent à 1 727.00 €, la valeur correspond aux valeurs résiduelles ci-dessous indiquées :

| MODELE | IMMATRICULATION | DATE M.E.C | KILOMETRAGE | VALEUR ARGUS | VENTE COMMUNE |
|----------------|-----------------|------------|-------------|--------------|---------------|
| RENAULT Scénic | EM-152-YV | 31/05/2017 | 84 500 km | 13 299,00 € | CORNILLON |

Il est donc aujourd'hui proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la cession à titre onéreux du véhicule au profit de la commune de Cornillon pour un montant total de 13 299,00 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la commune de Cornillon souhaite acquérir un véhicule dont le propriétaire actuel est la Métropole Aix-Marseille-Provence, le prix de cession du véhicule Renault Scénic immatriculé EM-152--YV ayant été fixé à 13 299.00 €.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cession, à titre onéreux du véhicule en l'état ci-dessous au profit de la ville de Cornillon-Confoux pour un montant total de treize mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros :

| Désignation véhicule | Immatriculation | Kilométrage | Prix de cession |
|----------------------|-----------------|-------------|-----------------|
| Renault Scénic | EM-152-YV | 84 500 km | 13 299,00 € |

Article 2 :

Est approuvée la sortie d'inventaire CT5_2017-17331 du véhicule Renault Scénic immatriculé EM-152-YV.

Article 3 :

La recette sera constatée au Budget de la Métropole – Exercice 2023 – Nature : 775 – Sous politique A110.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL